

*Questions orales***LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION****LE RELÈVEMENT EXORBITANT DU TRAITEMENT DU PRÉSIDENT DE KAISER RESOURCES LIMITED—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT**

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Finances puis-je poser une question au premier ministre? Comme la Presse canadienne annonce aujourd'hui que le directeur de la Kaiser Resources Limited a bénéficié l'an dernier d'une augmentation de traitement de plus de \$60,000 et que les chefs d'entreprises comme la Massey-Ferguson, la Bell Canada, la Northern Telecom, la Candel Oil, la Canadian Homestead Oil, l'Imperial Oil, et j'en passe, ont reçu l'an dernier des augmentations s'échelonnant de \$10,000 à \$22,000 par année, le gouvernement prendra-t-il des mesures sérieuses pour que la politique de restrictions s'applique tout autant aux dirigeants qu'aux salariés et aux autres personnes des catégories moyennes ou inférieures de revenu?

**M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'ai lu le rapport de la Presse canadienne et j'en ai informé la Commission de lutte contre l'inflation. La Commission m'informe que l'article donne une fausse description de certaines lignes directrices et de certaines exceptions et qu'il y a erreur quant aux politiques, mais elle a accepté d'examiner les questions mentionnées dans l'article.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'ai posé une question il y a quelques semaines au sujet de l'une de ces sociétés, la Bell Canada, et l'on m'a promis une réponse. Le secrétaire parlementaire veillerait-il à ce que la réponse concerne toutes ces sociétés?

**M. l'Orateur:** Le député d'Okanagan-Kootenay.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le secrétaire parlementaire peut-il le promettre?

**M. l'Orateur:** J'ai pensé que c'était une requête dont le secrétaire parlementaire devait prendre note.

\* \* \*

**LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL****L'EXPIRATION DE L'APPLICATION EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES PROJETS DE REMPLACEMENT**

**M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. La loi sur les subventions au développement régional a pris fin en 1975 en Colombie-Britannique et en Alberta. On a conclu avec l'Alberta l'entente sur le traitement des produits alimentaires pour la remplacer, mais jusqu'ici on n'a encore rien négocié à cette fin avec la Colombie-Britannique. Le ministre a-t-il fait quelque démarche en vue de conclure une entente avec la Colombie-Britannique pour remplacer la loi sur les subventions au développement régional?

● (1450)

[Français]

**L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale):** Monsieur le président, il ne s'agit pas d'une

[M. Muir.]

négociation visant à remplacer la loi d'aide à l'industrie dans les régions, parce que cette loi continue d'exister, et elle ne s'applique pas présentement dans la province de la Colombie-Britannique, parce que dans cette province il n'y a pas de territoire désigné comme tel pour l'application de la loi. Ce qui remplace cette loi dans la province de l'Alberta, c'est une entente auxiliaire sous l'empire de l'entente-cadre de développement, laquelle permet aux deux gouvernements de se partager les frais des interventions. Nous sommes à négocier avec le gouvernement de la Colombie-Britannique des ententes qui vont permettre de répartir les frais entre les deux gouvernements et supporter l'infrastructure nécessaire à la mise en place de nouvelles entreprises dans certaines régions de la province de la Colombie-Britannique. Je suis également à considérer la possibilité d'étendre l'application de la loi LSDR aux entreprises d'autres parties du Canada, qui ne sont pas actuellement couvertes par la loi. Mais cette décision, nous ne l'avons pas encore prise définitivement. Lorsque nous l'aurons fait, dans un sens ou dans l'autre, on l'annoncera à la Chambre.

\* \* \*

[Traduction]

**L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE****LE PROJET D'ACCORD AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'OPPORTUNITÉ DE LA SIMILARITÉ AVEC L'ENTENTE OTTAWA-QUÉBEC**

**M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. A propos des négociations qui, selon le ministre, se déroulent avec la Colombie-Britannique au sujet de l'expansion économique régionale, et compte tenu des difficultés que suscitent l'absence de régions désignées dans la province et de l'échec de certains programmes comme celui dont nous avons parlé, le ministre croit-il qu'il serait possible que l'entente avec la Colombie-Britannique soit identique ou tout au moins semblable à celle conclue avec le Québec et prévoyant que la majeure partie de la province soit une région désignée, ce qui permet à la province de varier le choix de ses régions quand elle obtient des subventions au développement économique régional?

[Français]

**L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale):** Monsieur le président, au cours de nos négociations, nous avons manifesté notre intérêt à désigner certaines parties de la province pour l'application de notre loi d'aide à l'industrie. Le gouvernement de la Colombie-Britannique, sans s'opposer, préférerait que nous utilisions d'autres moyens. Nous sommes actuellement à négocier ensemble l'utilisation d'autres moyens, mais le fait que nous faisons cela n'exclut pas nécessairement la possibilité—parce que cela devient notre décision—que nous étendions l'application de notre loi à certaines parties de la Colombie-Britannique. Mais, encore là, je préférerais attendre que nous ayons signé les ententes que nous sommes en voie de négocier avant de passer à une autre étape. Si l'entente que nous allons négocier devait réaliser dans une très grande mesure les objectifs que les deux gouvernements poursuivent, il n'y aurait peut-être pas besoin d'une autre activité. Sinon, il faudrait considérer la question davantage.